



Groupe de travail Développement Durable et Environnement

Compte-rendu de réunion du 27 janvier 2022

Présent.e.s

1. Camille Gire (Conseillère municipale, groupe écologiste et citoyen)
2. Mehdi Yousfi (Association Touche pas à mon p'tit bois)
3. Laura Kolski (Association Touche pas à mon p'tit bois)
4. Emmanuelle Alhadeff (Conseillère municipale déléguée au développement durable)
5. François Virely (Association des Amis de la Forêt de Fontainebleau)
6. Marion Henry
7. Mélanie Moussours (Conseillère municipale déléguée à l'écologie et à la biodiversité locale)
8. Nathalie Vinot (1ère Adjointe au Maire, déléguée aux affaires générales et à la communication)
9. Patrick Gauthier (Conseiller municipal, groupe Réussir Ensemble avec les Bacots)
10. Patrick Roth (Conseiller municipal, délégué au patrimoine)
11. Annette Lequang (Bois-le-Roi Environnement)

Objectifs et ordre du jour

Ordre du jour

- ▶ Préambule (30') - Point d'information sur la FOCEL (groupe logement abordable)
- ▶ Adhésion au SDESM - CEP - Audit énergétique (15')
- ▶ Déchets - informations sur l'avancement des projets (15')
- ▶ Charte de l'arbre (45')
- ▶ Zéro artificialisation nette (15') - point d'info
- ▶ (Territoire Engagé pour la Nature (15'))
- ▶ Prochain article Bois-le-Roi Magazine

L'ordre du jour annoncé a été adapté car le point d'information sur la FOCEL a duré une heure. Ont donc été traités le point Adhésion au dispositif Conseil en Énergie Partagé du SDESM, le point Territoire Engagé pour la Nature et le point Zéro artificialisation nette. Il a été convenu sur

proposition de M. Gauthier de reporter le point sur la Charte de l'arbre au prochain groupe de travail.

Convention d'adhésion au dispositif Conseil en Énergie Partagé

Les documents de présentation et le projet de convention ont été partagés avec les membres du groupe. La convention sera présentée au conseil municipal du 3 février.

L'adhésion de la commune à ce dispositif permettra de lancer un audit énergétique des bâtiments publics (structure et usage) puis de bénéficier d'un accompagnement global pour agir sur l'efficacité énergétique des bâtiments à la commune (adaptation des usages, travaux d'isolation). L'intérêt est de disposer d'informations et de conseils d'experts pour prioriser dans le temps les actions à mener. M. Gauthier explique en effet que ce type de diagnostic permet de révéler les bâtiments les plus faibles et ceux pour lesquels il y a de forts enjeux (en termes de facture énergétique, par exemple ou d'usage). Il explique également qu'il est important de faire de la sensibilisation aux usages car une des problématiques majeures est celle des courants d'air dans les bâtiments publics. Il faut donc travailler sur l'étanchéité à l'air et la ventilation (faire des sas, etc.). Le point info énergie mis en place par l'agglomération avec le PNR du Gâtinais est une source de conseils précieux aussi pour les particuliers qu'il faudrait d'autant plus informer sur ce service. De plus, il a été suggéré par M. Gauthier de travailler sur l'énergie fatale (ex : énergie perdue par les fours à pain des boulangers et qui pourrait être réutilisée). Mme Gire suggère aussi d'intégrer les réflexions sur les énergies renouvelables. Elle aimerait savoir également quel est le poids actuel de l'énergie dans le budget de fonctionnement de la commune ?

A également été posée la question du calendrier et de la programmation budgétaire des travaux ? La signature de la convention permettra de s'intégrer dans le calendrier de travail du SDESM dès le printemps. On peut imaginer que les premiers éléments seront disponibles à la fin de l'année ou au premier semestre (après l'hiver). Pour la programmation budgétaire, elle se fera sur la base de la priorisation qui aura pu être faite.

Territoire Engagé pour la Nature

Le groupe est informé que la commune va déposer un dossier de labellisation Territoire Engagé pour la Nature (qui était un engagement pris dans le cadre du projet d'Atlas pour la Biodiversité). La démarche de candidature consiste à remplir un questionnaire sur les caractéristiques de la commune, les actions de la commune et les actions prévues à 3 ans. Le questionnaire se finit par la présentation succincte d'un projet. L'avis du groupe a été sollicité sachant que 3 idées se dégageaient : le projet de définition d'une stratégie Zéro Artificialisation Nette à l'échelle de l'ensemble de la commune (un projet très global qui inclut un ensemble d'actions), le projet de mise en place d'Obligations Réelles Environnementales (premières informations et contacts pris pour le projet mais non discuté encore au sein du groupe) et le projet de restauration du site du Moulin de Brolles (à construire).

Le groupe s'est prononcé pour le projet de ZAN discuté au point suivant.

Présentation du projet ZAN

Un projet a été déposé auprès de l'ADEME pour bénéficier d'un accompagnement pour la définition d'une stratégie ZAN concertée. L'objectif est de s'inscrire dans une ambition de réduction de 50 % de l'artificialisation par rapport à la période 2009-2019 d'ici à 2030. Pour cela, il est proposé un ensemble d'actions de diagnostic (biodiversité (ABC), foncier, fonctionnalité des sols, besoins

d'équipements/logements), de mesures de protection (PLU, ORE, Espace naturel sensible communal), de désimperméabilisation de l'espace public (cours d'école) et de concertation citoyenne autour des enjeux d'urbanisation et de ZAN à Bois-le-Roi.

Les échanges ont porté sur les points suivants

- La définition de l'artificialisation qui initialement considérait comme artificiels tous les espaces dans la tache urbaine ou non ENAF (espaces naturels, agricoles ou forestiers). Cette définition tend à évoluer pour mieux prendre en compte les espaces verts et jardins, la nature en ville et la fonctionnalité des sols. BLR se situe dans cette ambition-là.
- La faisabilité du Zéro artificialisation nette à BLR qui risque de n'être qu'un vœu pieux et un slogan de la commune d'où une interrogation sur l'intérêt concret de la démarche : la question s'est alors posée de savoir s'il fallait choisir le non faire et l'immobilisme face à des questions complexes de conciliation d'enjeux environnementaux et socio-économiques.
- Le groupe a réitéré son souhait de voir une cohérence dans tous les projets de la commune sur ces questions.